



Mesures sanitaires pour l'organisation des cultes

Les cultes ont lieu dans notre salle de Mies, pour un nombre limité de personnes. En parallèle, les cultes font l'objet d'une retransmission en «live».

Limitation et liste de participants : Dans le respect des normes de distanciation sociale, la capacité de notre salle est limitée à 25 personnes, y compris le «staff» et les enfants qui ne souhaitent pas rejoindre un groupe. Tout participant au culte laisse son prénom, nom et numéro de téléphone via son inscription sur le site Internet de la paroisse (<https://versoix.egliselibre.ch/inscription-culte/>). Cette liste sera transmise aux autorités en cas d'information de contamination d'un participant. Les données seront conservées au maximum 3 semaines puis supprimées.

Les enfants de la garderie, de l'école du dimanche et du groupe de jeunes se retrouvent directement dans le groupe et lieu respectif, sans inscription.

Restrictions: nous suggérons aux personnes dites vulnérables de ne pas participer aux cultes, dans la salle. Ces recommandations s'adressent aux malades et toutes personnes ayant été en contact avec une personne infectée dans les 10 derniers jours, ainsi qu'aux plus de 65 ans qui ont des doutes sur leur état de santé. Toute personne infectée par le COVID-19 doit immédiatement alerter les responsables de la paroisse, si elle a participé à une célébration.

Mesures d'hygiène : Un poste d'hygiène (désinfectant et masques) est mis en place à l'entrée de l'église. La désinfection des mains est obligatoire ainsi que le port du masque. Il doit être porté en permanence. Dans la mesure du possible, chacun prend lui-même son propre masque. Les enfants jusqu'à 12 ans ne sont pas tenus de porter le masque.

Culte: La disposition des chaises dans la salle respecte les règles de distanciation. Le cas échéant, les familles peuvent s'asseoir les uns à côté des autres. La Sainte-Cène n'a pas lieu jusqu'à nouvel avis. Le sac pour l'offrande ne circule pas pendant le culte, mais sera disponible à la sortie de la salle. Interdiction formelle de se serrer les mains ou de se faire la bise. Les distances doivent être respectées en cas «d'embouteillage» à l'entrée. Il n'y a pas d'apéro à la fin du culte.

Sanitaires: L'utilisation des sanitaires annexes à la cuisine n'est pas autorisée. Il faut impérativement utiliser celles qui se trouvent dans le hall du bâtiment, lorsque l'on rentre à nouveau dans l'église, il faut obligatoirement se désinfecter à nouveau les mains.

Nettoyages: Après utilisation des locaux, les poignées de portes sont désinfectées, les locaux sont aérés pendant au moins 10 minutes.

Informations: Les mesures de protection de l'OFSP sont affichées dans nos locaux, de même que le présent document. Il est également publié sur notre site internet et est envoyé par mail à nos membres et amis. Ces dispositions sont valables jusqu'à nouvel ordre et toute modification notable sera signalée.

Mies, le 3 octobre 2020

Pour le conseil de paroisse de l'EELG Versoix
Pierre-Claude Favarger (président)